

Sorti menotté, Julien Coissac gesticule pour plaider sa cause

CERNIAT. La police cantonale est intervenue, mardi soir à Cerniat, pour arraisonner Julien Coissac, qui tentait à nouveau de filmer l'assemblée communale. Dans l'attente d'un jugement sur le fond de l'affaire de la route des Tertzons.

CHRISTOPHE DUTOIT

Mardi soir, 20 heures tapantes au clocher de l'église de Cerniat. Il ne manque que les quatre notes d'harmonica d'*Il était une fois dans l'Ouest* pour trouver le silence inconfortable qui règne depuis quelques secondes dans la salle de l'Auberge de la Berra. En préambule de l'assemblée communale qui doit avoir lieu séance tenante, le syndic vient en effet de créer une commission au sens de l'article 67 de la Loi sur les communes, qui, à huis clos, a décidé que les débats du soir ne seraient pas filmés...

Installé depuis quelques minutes à la table des journalistes avec un imposant garde du corps, Julien Coissac tient à l'épaule une caméra professionnelle. Comme lors des deux précédentes assemblées communales, le propriétaire du chalet Saint-Joseph compte bien enregistrer les discussions pour les publier sur son site internet.

Un dialogue s'instaure alors, comme dans le plus improbable des westerns de Sergio Leone, alors que le syndic Pascal Andrey vient de suspendre l'assemblée:

– Monsieur Coissac, veuillez éteindre votre caméra!

– Non, monsieur le syndic! Au nom de la Loi sur l'information, je suis en droit de filmer l'assemblée.

– Tire-toi avec ton machin, entend-on dans la salle.

– S'il vous plaît, pas de provocation, calme le syndic.

Après cinq longues minutes, trois agents de la police cantonale entrent dans la salle.

– Monsieur Coissac, selon un mandat du préfet, veuillez nous remettre votre caméra.

– Non, je refuse. Vous allez être obligés de me contraindre.

– Monsieur Coissac, veuillez déposer votre caméra, reprend le policier, parfaitement calme.

– Vous allez devoir me casser le bras!

– Vous pouvez faire recours contre cette décision au Tribunal cantonal. Mais, maintenant, déposez cette caméra, s'il vous plaît!

– Assurez-vous qu'il ne soit pas armé, lance un conseiller communal.

– Monsieur Coissac, nous sommes entre adultes. Vous êtes devant le fait accompli. Posez cette caméra.

– Non, je suis obligé de m'in-soumettre. Menottez-moi!

Après une demi-heure de palabres sèches, mais sans débordements, les trois agents arraisonnent ainsi Julien Coissac et l'embarquent dans leur voiture, direction le poste de Vaulruz, d'où le citoyen français repartira vers 22 h 30, une fois l'assemblée communale achevée. A noter qu'il n'a pas fait l'objet d'une arrestation proprement dite, mais d'une mesure de police, pour contrôler son identité. Fin du chapitre.



Après une demi-heure de palabres, Julien Coissac refusait toujours de déposer sa caméra, comme demandé par une commission de l'assemblée de Cerniat. «Menottez-moi», a-t-il alors lancé aux trois agents de la police cantonale, qui l'ont emmené au poste de Vaulruz jusqu'à 22 h 30. CHRISTOPHE DUTOIT

Cette triste histoire est cependant loin de son épilogue. Depuis 2004 en effet, la commune est en bisbille avec plusieurs propriétaires, dont Julien Coissac, au sujet du chemin des Tertzons, une route qui focalise toute l'attention à cause des prétendus – défauts qu'elle présente après les travaux effectués entre 2004 et 2005.

Rencontré hier matin dans les locaux de la rédaction, Julien Coissac tente d'expliquer ses gesticulations de la veille. «Oui, j'ai volontairement forcé les policiers à aller jusqu'au bout. Mon but n'est pas de me faire moucher. J'ai même du mal à comprendre cette escalade de violence. Car, je le rappelle, je ne suis pas à l'origine de ces histoires.»

Procès-verbal tronqué

En attendant que la justice tranche sur le fond de cette affaire – ce qui devrait être fait cette année encore – Julien Coissac en veut à l'Exécutif de Cerniat qu'il accuse d'avoir tronqué le procès-verbal d'une précédente assemblée. «Le Conseil a publié dans le bulletin communal une version raccourcie du

p.-v., différente de celle que l'on trouvait à l'administration communale...»

S'il se dit prêt, aujourd'hui, à discuter de ce sujet, notamment

avec une délégation du Conseil d'Etat, Julien Coissac veut également engager une procédure pour savoir si l'ordre préfectoral de mardi est légal.

Quant aux conseillers communaux de Cerniat, ils étaient soulagés du départ contraint de Julien Coissac. Du moins, momentanément. ■

«Je veux voir les protagonistes»

Absent mardi soir à Cerniat – contrairement à la dernière assemblée communale du 31 janvier – le préfet Patrice Borcard n'est pas resté inactif. Hier, il a écrit une lettre au Conseil d'Etat pour lui demander de se positionner sur le fait de filmer une assemblée communale: «Nous sommes tous favorables à la transparence. Mais ce cas précis dépasse l'esprit de la loi. Je ne suis pas contre la transparence, mais contre le fait d'utiliser des images pour faire pression sur la commune», affirme le préfet. A ce propos, il propose à l'Exécutif cantonal que l'on puisse «se contenter d'un enregistrement sonore».

Sur le fond de l'affaire de la route des Tertzons, Patrice Borcard veut dans les plus brefs délais rencontrer tous les protagonistes, y compris les services de l'Etat. «Je veux qu'on se mette autour d'une table. On doit trouver une solution.»

Quant au déroulement de l'assemblée de mardi, il précise qu'il a «demandé à la police d'être prête, dans le but de maintenir l'ordre public et pour faire respecter la décision de la commission communale». CD

Que les bisbilles se règlent, entre adultes!

COMMENTAIRE

ROUTE DES TERTZONS. Il y a quelque chose d'infiniment triste dans les histoires qui secouent Cerniat. Quelque chose d'extrêmement impudique de devoir laver ainsi son linge sale sur la place publique. Quelque chose de profondément détestable – pour les citoyens comme pour les journalistes – d'être pris en otages entre le marteau et l'enclume d'un forgeron qui n'a plus d'autre solution que de crier médiatiquement son désespoir.

Depuis plusieurs années, l'affaire de la route des Tertzons pourrit la vie des citoyens de Cerniat, au point qu'ils viennent de moins en moins nombreux aux assemblées communales. Par lassitude autant que par impuissance. Quant à l'attitude jusqu'au-boutiste de Julien Coissac, elle ne peut être vue que comme le constat d'un échec. L'appel à l'aide vain d'une bête blessée.

Des fautes graves et des maladroites ont sans doute été commises, d'un côté comme de l'autre. Reste maintenant à espérer que le dialogue se renoue, que, devant la justice, les erreurs trouvent leurs coupables et que les bisbilles se règlent enfin. Entre adultes. CHRISTOPHE DUTOIT

«Laissez faire les tribunaux!»

Comptes 2011. Ouverte avec près de trois quarts d'heure de retard (*lire ci-dessus*), l'assemblée communale de Cerniat a accepté, à l'unanimité des 28 citoyens présents, les comptes 2011, qui bouclent sur un bénéfice de 1000 francs pour des charges à hauteur de 1,94 mio. Le budget prévoyait un déficit de 80000 francs et une hausse d'impôts de 4 ct. avait été votée pour qu'il soit accepté. «Nous sommes satisfaits de retrouver des chiffres noirs», s'est réjoui le syndic Pascal Andrey. La commune a pu bénéficier d'une aide de diverses villes suisses pour un total de 33 160 fr. (moins 6794 fr. de frais). Quant au compte des investissements, il s'élève à 81 500 fr. à la charge de la commune, pour un total de 500 000 fr.

Route des Tertzons. Dans les divers, le syndic a donné les montants des frais d'avocat (64 300 fr.) liés à l'affaire de la route des Tertzons depuis 2007. Un échange vif, mais poli, s'en est suivi entre Pascal Andrey et Jean-Daniel Andrey, fils de l'agriculteur également touché par cette route. Les deux monologues se sont achevés sur ces mots d'une citoyenne: «Vous ne voulez pas parler d'autre chose! Nous, citoyens, on ne peut rien y faire à cette histoire. Ça nous avance à quoi tout ce cirque! Laissez donc faire la justice!» CD

PUBLICITÉ

Grellor
SWISS QUALITY

Since 1915

Grellor, entreprise familiale depuis 1915, spécialiste de matériel, machines et produits de nettoyage pour particuliers et professionnels

Venez découvrir les produits de l'Expo-Mobil Grellor, participer à notre tombola et prendre le verre de l'amitié:

Rue Pierre-Sciohéret 25, 1630 Bulle
Événement en partenariat avec la maison Vionnet (Maître sellier à Bulle)

JOURNÉE PORTE OUVERTE

Dans le cadre de l'ouverture de son dépôt-vente à Bulle, Grellor a le plaisir de vous inviter à ses journées portes ouvertes

du jeudi 10 au samedi 12 mai 2012 de 10h00 à 17h00

20% de remise sur toute la gamme du matériel, machines et produits de nettoyage Grellor commandés sur place.

Distribution régionale des produits Grellor SA : Jean-Philippe Dick
stock & local de vente
Montcalia 19
1630 Bulle
tél : 078 935 35 15
jean-philippe@grellor.com



COUPON DE PARTICIPATION A LA TOMBOLA

Nom :
Prénom :
Entreprise :
Ville :
Email :
Téléphone :

A déposer sur place dans le camion Expo-Mobil Grellor durant les 3 jours

1er prix : 1 aspirateur Grellor P10
2ème prix : 1 aspirateur Grellor P5
3ème prix : Assortiment de produits Grellor pour vitres

Tirage au sort samedi 12 mai 2012
Remise des prix lundi 14 mai 2012

vitro.

Dallybureau
BULLE - 026 912 16 70 - EXPO VUADENS
www.dally.ch info@dally.ch